

Article 31 - Modifications des annexes

"La Commission modifie les formulaires types figurant dans les annexes. Ces mesures, qui visent à modifier des éléments non essentiels du présent règlement, sont arrêtées en conformité avec la procédure de réglementation avec contrôle visée à l'[article 32](#), paragraphe 2" (*modification, JO L 304/80 du 14.11.2008*).

MOTS CLEFS: [Annexe](#)
[Formulaire \[type\]](#)

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source: <https://www.lynxlex.com/fr/text/titre-ex%C3%A9cutoire-europ%C3%A9en-r%C3%A8gl-8052004/article-31-modifications-des-annexes/167>